

## Centre d'injection supervisé :

Les déclarations du nouveau chef de police  
représentent un recul majeur dans le débat

**Mercredi 13 décembre 2011** – La Ligue des droits et libertés, section Québec s'inquiète vivement des déclarations du nouveau chef de la police de Québec, Michel Desgagné, au sujet des CIS. Jusqu'à maintenant le débat sur un CIS se faisait sur des bases communes. Il ne s'agissait pas de discuter de la pertinence du service, mais bien de son lieu d'implantation. Nous étions dans le cadre d'un débat éclairé par la recherche scientifique qui démontre les effets positifs des CIS sur la santé de la population. Chaque partie, pour ou contre une localisation au Centre-Ville d'un CIS – incluant le Service de police jusqu'à maintenant – reconnaissait que le droit à la santé devait être assuré. Les déclarations du nouveau chef de police représentent donc un recul majeur puisque celui-ci oppose un « non » clair et net au projet.

Michel Desgagné utilise des arguments populistes pour appuyer ses dires. Il alimente ainsi des préjugés et nie par le fait même ce que la recherche scientifique démontre. « Répéter qu'un CIS créé un "sentiment" d'insécurité, c'est comme rappeler à un enfant qu'il y a des monstres sous le lit... pour le rassurer » illustre Sébastien Harvey, coordonnateur de la Ligue des droits et libertés, section de Québec. La Direction de la Santé publique a déjà démontré sur la base d'une revue sérieuse de la littérature scientifique que ce genre de service a des effets neutres et même positifs sur les quartiers où ils s'installent. La Ligue des droits et libertés invite d'ailleurs la DSP à être plus présente sur la place publique pour expliquer ce fait. Le droit à la sécurité – très légitime – des voisins éventuels d'un CIS n'est donc aucunement remis en question.

Pour la Ligue des droits et libertés, section de Québec, il s'agit avant tout d'une question de droit à la santé. Rappelons que les États parties à la constitution de l'Organisation mondiale de la santé, dont le Canada, déclarent que « La possession du meilleur état de santé qu'il est capable d'atteindre constitue l'un des droits fondamentaux de tout être humain, quelles que soient sa race, sa religion, ses opinions politiques, sa condition économique ou sociale ». Nous parlons ici de personnes aux prises avec une dépendance aux drogues. Cette dépendance peut être mauvaise pour la santé, cependant nous sommes d'avis que lorsque cette consommation se fait dans des environnements non sécuritaires, il y a un risque immédiat de mort par surdose et d'augmentation des cas de maladies transmissibles par le sang. Ces risques ne sont pas causés par la drogue, mais bien par l'utilisation de matériel et d'équipement usagés et dangereux ainsi que de techniques et méthodes non sécuritaires d'injection. Ne pas reconnaître cette réalité et criminaliser les usagers de SIS, c'est leur refuser le droit à l'égalité et c'est nier leur droit à la santé.

Nous espérons que monsieur Desgagné se ravisera et adoptera une approche plus constructive dans les différents dossiers qu'il aura à traiter dans l'exercice de ses fonctions. Nous espérons surtout qu'il ne prendra pas l'habitude de discréditer des organismes communautaires aussi importants que Point de repères comme il l'a fait lors de l'entrevue au Soleil.

- 30 -

Pour information :  
Sébastien Harvey  
418 522-4506